

Femmes et Famille

Rapport de commission

Introduction

La femme au sein de la famille a toujours vécu une situation d'inégalité qui se trouve actuellement exacerbée par la récession économique et le contexte extrémisme religieux lié à des mentalités rétrogrades.

Cette situation d'inégalité apparaît clairement au niveaux :

1. Des textes juridiques représentés essentiellement par le code de la famille jugé anticonstitutionnel. Ce code porte atteinte aux droits des femmes et constitue une entrave à leur développement et à leur intégration socio-économique.
2. La représentation de la femme à travers les différents messages et canaux d'information et d'éducation : la confine dans un rôle et un espace domestique.

Par ailleurs, si l'accès à l'éducation et la santé sont garantis par la loi, il n'en demeure pas moins que les conditions d'exercice de ces droits ne sont pas toujours réunies ; la femme et la fille sont les premières pénalisées face à l'insuffisance des moyens de la persistance de certaines valeurs culturelles et sociales.

Partant des considérations sus évoquées, le groupe recommande ce qui suit :

Code de la famille

La remise en cause du code de la famille et la proposition de la tenue d'une conférence nationale pour en débattre.

Santé

- Mise en oeuvre d'un programme de lutte contre la mortalité maternelle qui reste très élevée (6 décès/jour).

- Développement des programmes et renforcement post-natals de la planification familiale.

- Amélioration de la qualité des prestations de la santé maternelle et infantile par la motivation des personnels et leur formation.

- Encouragement à la création de structures et d'information sanitaire.

- Hygiène scolaire : ressortir la spécificité de la fille par rapport aux examens médicaux.

- Création des services de gériatrie pour prendre en charge la santé de la femme âgée.

- Instituer les consultations et les examens prénuptiaux.

- Interdire la délivrance des certificats de virginité sauf dans le cadre de la médecine légale.

- Etendre la pratique de l'avortement thérapeutique à l'avortement social, notamment dans les cas d'inceste, de viol et d'échec à la contraception.

Education

- Exiger le bilan sur la situation actuelle de l'école face aux actes terroristes.

- Exiger la protection de l'école (institution, personnels et élèves).

- Développer les moyens permettant l'accessibilité à l'instruction par les filles :

▣ Transports scolaires.

▣ Cantine.

☐ Internats.

☐ Bourses d'études aux nécessiteux.

- Remettre en cause les programmes et les manuels d'éducation en impliquant les associations concernées :

☐ Enseigner les "droits de l'homme" aux enfants et aux enseignants.

☐ Revaloriser l'image de la femme.

☐ Préserver les acquis (mixité, sport, activités culturelles).

- Etendre le préscolaire à tous les enfants avec la participation du mouvement associatif, du privé et du secteur étatique.

La famille

- Assurer une aide sociale aux familles selon leurs besoins et la diversifier selon les catégories de population (personnes âgées, handicapées, femmes sans revenu, mères célibataires).

- Donner la priorité aux femmes chefs de famille et femmes en difficulté pour l'acquisition de logement social.

- Donner aux femmes célibataires les mêmes chances que les hommes pour l'acquisition du logement.

- Exiger des programmes d'information, d'éducation et de sensibilisation à l'intention des familles, visant au changement de comportement à l'égard des filles et des femmes ; en passant d'un traitement de violence à une relation d'écoute et de communication, revalorisant l'individu et l'amour.